

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Département
de Seine et Marne*



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/03/2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, à huis clos, sous la présidence de M. Michel CALMY, maire.

MEMBRES		
Afférents	Présents	Votants
15	14	15

Présents :

Mme BIEN Malgorzata
M. BUGUINET Didier
M. CALMEL Christophe
M. CALMY Michel
Mme CHEVALLIER-THOMAS Lydie
M. COLIN Olivier
Mme GANTELET Nathalie
M. GIRAUD François
M. GROLLEAU Thomas
Mme HOUBAUX Nathalie
M. JOSEPH Laurent
Mme LEBLOIS Marie-Claude
Mme SADDIER Isabelle
Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia

Pouvoirs :

Mme DESMEYTER Joëlle à Mme SADDIER Isabelle

Secrétaire de séance : Mme SADDIER Isabelle

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- SUBVENTION AU TITRE DU FER (FOND D'EQUIPEMENT RURAL)

Monsieur Le maire propose à l'assemblée de demander une subvention pour la rénovation des bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux comprennent la mairie elle-même, le centre technique où sont entreposés les éléments de plus grande valeur, la garderie périscolaire et le restaurant scolaire.

Garderie périscolaire

Les enfants doivent sortir de l'école et passer par la route pour accéder au local de la garderie, ce qui présente un risque d'accidents. Le percement d'une baie vitrée avec une porte côté école permettra un accès direct à partir de l'école et améliorera la luminosité de la pièce actuellement très sombre.

Restaurant scolaire

Une fissure importante est présente sur le mur arrière du restaurant scolaire.

Mairie

Les combles de la mairie ne sont pas isolés du chaud et du froid de l'extérieur et une partie de la couverture de la toiture est en mauvais état. Il y a une forte déperdition de chaleur confirmée par un audit missionné par la communauté d'agglomération. Les agents administratifs travaillent à l'étage immédiatement inférieur. Des travaux de rénovation du toit et d'isolation thermique sont nécessaires.

Centre technique

Les accès au centre technique sont très peu sécurisés : le portail principal est en bois extrêmement vétuste, l'accès par l'arrière n'est contrôlé que par un simple grillage avec une clôture de faible hauteur, le bâtiment de la cour intérieure n'est pas clos. Des travaux de sécurisation sont nécessaires au niveau des accès (clôture et portails) et un rideau métallique est à installer sur le bâtiment intérieur.

Le total de ces travaux sont estimés à : 42 841,12 HT (51 409,35 € TTC) qui se décompose comme suit :

- Garderie scolaire : 8 756,30 HT, soit 10 507,56 € TTC (devis Perrot)
- Restaurant scolaire : 4 533,83 HT, soit 5 440,60 € TTC (devis ACC)
- Mairie : 22 261,50 HT, soit 26 713,81 € TTC (devis Perrot)
- Centre technique : 7 289,48 HT, soit 8 747,38 € TTC
 - 1) devis Rivière pour le rideau métallique d'un montant de 2 737,44 € TTC,
 - 2) devis Perrot pour la clôture et les portails d'un montant de 6 009,94 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention FER pour la rénovation des bâtiments communaux.

3- SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES POUR L'EXPERIMENTATION D'UN PROJET DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur Laurent JOSEPH évoque le problème de la sécurité routière de notre village : la vitesse de circulation de l'ensemble des véhicules motorisés, qui ne sont ralentis par aucun dispositif efficace. Il y a une mise en insécurité majeure par la cohabitation des piétons (enfants comme adultes) qui circulent sur des trottoirs extrêmement étroits le long d'une chaussée où les véhicules à moteurs arrivent à grande vitesse sans visibilité. Le problème se pose aux 4 entrées du village.

Avec l'aide de conseillers et de quelques habitants, un projet expérimental a été élaboré par le groupe de travail Sécurité routière.

L'expérimentation consiste à installer des écluses et chicanes amovibles et que nous pourrions facilement repositionner sur la D16 et la D63, Place Pasteur et rue de l'Ermitage
Tous ces aménagements seront signalés conformément aux recommandations des guides CERTU et du code de la route.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière, un dossier de demande de subventionnement au titre des amendes de police

Le devis Dicorep pour le matériel (panneaux, balises, séparateurs les tables) s'élève à 14 569,56€ TTC.

A l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à déposer, auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, un dossier de demande de subventionnement au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

4 - COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. Michel CALMY, maire, expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

M. Michel CALMY quitte alors la séance et Mme Isabelle SADDIER, maire-adjointe, est élue présidente de séance.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Michel CALMY, Maire,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 :

Fonctionnement

Recettes réalisées :	913 841.55 €
Dépenses réalisées :	738 883.13 €
Excédent de l'exercice :	174 958.42 €
Excédent reporté :	318 409.39 €
<u>Excédent cumulé :</u>	493 367.81 €

Investissement

Recettes nettes réalisées :	42 816.69 €
Dépenses nettes réalisées :	341 067.54 €
Déficit de l'exercice :	298 250.85 €
Excédent reporté :	36 389.82 €
<u>Déficit cumulé :</u>	261 861.03 €

2) Constate une parfaite concordance entre le Compte de gestion 2020 et le Compte administratif 2020.

3) Vote et approuve à l'unanimité le Compte administratif 2020.

4) Considérant le déficit d'investissement 2020, décide à l'unanimité d'affecter sur le **Budget primitif 2021** l'excédent de fonctionnement 2020 s'élevant à **493 367.81 €** comme suit :

. La somme de **261 861.03 €** à la section Dépenses d'investissement au compte **001** (Déficit 2020 de la section d'investissement)

. La somme de **261 861.03 €** à la section Recettes d'investissement au compte **1068** (Besoin de financement de la section d'investissement pris sur l'excédent 2020 de la section de fonctionnement)

. La somme de **231 506.78 €** à la section de fonctionnement au compte **002** (excédent de fonctionnement reporté).

6 - VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Christophe CALMEL, adjoint chargé de l'animation, la culture et vie associative, présente les demandes de subventions sollicitées par les associations Valdéennes et locales. Les demandes retenues et les montants alloués comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
AGE D'OR	500
AMICALE DES AINES RURAUX du Canton	100
ANCIENS COMBATTANTS DU VAUDOUE	400
JEUNES SAPEURS POMPIERS de La Chapelle-la-Reine	200
APE LE VAUDOUE	400
CAMELEART (en totalité sur des projets d'animation)	1300
FNACA	100
AMIS DU PATRIMOINE	100
COLLECTIF DES TROIS PIGNONS (C3Pi)	200
CLASSE ORCHESTRE du Collège	250
FOYER RURAL de TOUSSON	100
ACAD (Association Cantonale d'Aide à Domicile)	800
AVENIR DU VAUDOUE	200

Le conseil municipal décide le versement des subventions aux associations citées dans le tableau.

Ne prennent pas part au vote :

M. Christophe Calmel concernant l'association Cameleart ;

Mme Lydie Chevallier concernant l'ACAD ;

M. Olivier Colin concernant l'Avenir du Vaudoué ;

Monsieur Laurent Joseph concernant C3Pi et l'Avenir du Vaudoué.

7 - BONS DE NOËL

Madame Isabelle SADDIER, adjointe chargée des finances et de l'administration, informe l'assemblée qu'il y a lieu de préciser au trésorier les bénéficiaires des bons de Noël et de définir les commerces retenus.

Les bons de Noël 2020 ont été attribués aux personnes âgées à partir de 70 ans inscrits sur les listes électorales, aux bénévoles ainsi qu'au personnel communal, pour un montant par bénéficiaire de 60€.

Les commerces retenus pour cette opération ont été : Pharmacie VIGNON, Épicerie TAGADA, le bar-tabac « L'EMBUSCADE ».

Il est proposé à l'assemblée de renouveler en 2021 les bons de Noël selon le même principe avec une clause de revoyure sur les critères d'attribution.

L'assemblée, par 14 voix pour, 1 voix contre, accepte les conditions d'attribution des bons et retient les commerces, Pharmacie Vignon et Epicerie Tagada, bar-tabac « l'Embuscade » comme partenaires de l'opération.

8 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Conformément à la loi, la taxe d'habitation est supprimée en 2021, sauf pour les résidences secondaires dont le taux est gelé jusqu'à 2022 inclus. Il n'y a donc pas de vote sur la taxe d'habitation.

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 prévoit :

- Le **transfert aux communes** dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Au **niveau national**, un “**mécanisme correcteur**” destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes, liés au transfert de la part départementale de la TFPB.
- Le transfert aux **départements d'une fraction de TVA** pour compenser la perte de la TFPB ;

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition, et donc de majorer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties strictement du taux départemental 2020 transféré, à savoir 18%.

Cette absence d'augmentation de la fiscalité communale est obtenue grâce aux économies de fonctionnement, à une chasse systématique aux subventions pour financer des dépenses d'investissement mesurées en raison des engagements financiers très élevés antérieurement pris par l'ancienne mandature.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière (bâti)	17.38 %	35.38 %
Taxe Foncière (non bâti)	54.04 %	54.04 %

Les taux d'imposition 2021 proposés sont approuvés à l'unanimité.

9 - BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre, après lecture du résultat 2020 :

Excédent cumulé de fonctionnement :	493 367.81 €
Déficit cumulé d'investissement :	261 861.03 €

Accepte le Budget primitif 2021 s'équilibrant en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	928 485.75 €
Section d'investissement :	751 417.31 €

A noter que 629 900 euros de dépenses d'investissement sont des engagements de la précédente mandature (enfouissement des lignes et remboursement de la dette).

10 – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION EN ZONE 2AU

Monsieur CALMY fait part du souhait d'intégrer la zone 2AU dans le périmètre du droit de préemption (DPU) afin d'avoir une vue sur de futurs projets d'urbanisation sur ces zones en attente (A Malaquis et La Fontenelle). La compétence étant détenue par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter la CAPF pour élargir le périmètre du DPU existant.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à solliciter la CAPF, compétente en matière d'urbanisme, pour instituer le périmètre du DPU à la zone 2AU du PLU.

11 – INTERDICTION DES EXHAUSSEMENTS DU SOL

Monsieur CALMY informe l'assemblée des risques sur l'environnement représentés par les travaux de rehaussements et de remblais de terrains, appelés exhaussements du sol. Il convient de s'assurer de la protection des secteurs naturels et des paysages en interdisant les exhaussements sur l'ensemble des zones du PLU de la commune. Les termes « sont interdits les comblements, affouillements et exhaussements de sol » doivent apparaître dans le règlement. Monsieur CALMY demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter la CAPF, compétente en matière d'urbanisme, pour lancer la procédure de modification simplifiée du PLU.

L'assemblée autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau pour lancer la procédure de modification simplifiée du PLU pour permettre l'interdiction des affouillements et exhaussements des sols sur les zones U, N, A et 2AU de la commune.

12 - ADHESION A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la communauté d'agglomération a voté la création d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire. Ce dispositif permettra, entre autres, le développement des circuits courts alimentaires de proximité et d'obtenir des tarifs préférentiels. Considérant l'intérêt d'adhérer à ce groupement, Monsieur CALMY demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention simple proposée par la CAPF.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention simple du groupement de commande relatif à la passation d'un marché de fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions du Parc National du Gatinais Français.

Outre sa participation active à toutes les commissions du PNRGF, la commune a développé des relations étroites avec différents responsables du PNR. Nous remercions le PNR pour les subventions accordées à ce jour :

- Marché public du PNR sur l'aménagement durable : Monsieur CALMY annonce que la commune est une des lauréates de l'appel à projet sur l'aménagement durable et qu'une subvention, d'environ 32 000 €, a été obtenue pour le projet « cœur de village ».
- L'Association des Parents d'Élèves (APE) a quant à elle obtenu une subvention pour le projet de jardin pédagogique de 1 916 €.
- La commune a également obtenu 10 000 € pour la rénovation énergétique de l'éclairage public.

Enfouissement rue de l'Ermitage :

Les travaux, suivis très régulièrement par monsieur le maire et son délégué aux affaires générales, Monsieur Didier BUGUINET, se poursuivent normalement. Sont concernées la rue de l'Ermitage et la rue Saint-Loup.

En raison de son coût très élevé, cette tranche de 2021 s'arrêtera au n°30 de la rue de l'Ermitage. Le chantier devrait s'achever avant l'été (hors quelques candélabres).

Nous remercions les riverains de leur patience et compréhension à l'égard des perturbations engendrées par les travaux.

Étude surveillée :

Mme Nathalie HOUBAUX, adjointe chargée de la Jeunesse, Ecole et Petite enfance, fait le point sur l'étude surveillée. Ce service est un plus pour les enfants de l'école. Le retour des parents est très positif et la fréquentation des enfants est en hausse, ce qui permet d'équilibrer les dépenses.

Expérimentation de sécurité routière :

En concertation avec les services de l'Agence Routière Départementale, M. Laurent JOSEPH, en charge de la sécurité routière, signale qu'une installation provisoire a été placée Place Pasteur et des chicanes ont été déposées rue des Templiers. Par ailleurs, un accès « piéton » sécurisé a été mis en place le long de la maison Hameau.

Il en ressort à ce jour des avis positifs des habitants.

Armoire à lire :

Une deuxième armoire a été installée square Beltrame.

Clocher de l'église :

Monsieur CALMY a visité le clocher en compagnie d'un expert campanaire afin de constater l'état des éléments.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Le maire,
Michel CALMY**

